



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Bilan ministériel administration exemplaire (PMAE) 2015-2020

### Nouveau dispositif Services publics écoresponsables



# MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## SOMMAIRE :

1. Le premier dispositif « État exemplaire » : un levier efficace pour généraliser la prise en compte des enjeux de développement durable par chaque ministère - 2008-2012
2. Le second dispositif «Administration exemplaire» - Présentation bilan ministériel administration exemplaire (PMAE) 2015-2020
3. Le second dispositif «Administration exemplaire» - Bilan 2015-2020 du MAA
4. Différences procédurales de ces deux dispositifs État exemplaire et Administration exemplaire
5. Accélération et transition écologique et solidaire des services publics dans leur fonctionnement et leurs missions
6. Nouveau dispositif Services publics écoresponsables
  - a) la démarche
  - b) le périmètre
  - c) les objectifs



# MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## SOMMAIRE :

### 7. Les 20 engagements du socle obligatoire

- 1.a) la mobilité durable
- 1.b) les achats plus responsables
- 1.c) l'alimentation plus respectueuse de l'environnement
- 1.d) la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics
- 1.e) la réduction des produits phytopharmaceutiques
- 1.f) l'économie circulaire et le numérique responsable

### 8. La mobilisation des agents et la mise en œuvre d'actions additionnelles

### 9. Le pilotage et le suivi des engagements

### 10. Questions diverses



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **ENGAGEMENTS DE L'ÉTAT POUR UN ETAT EXEMPLAIRE**

Premier dispositif état exemplaire 2008-2012



# MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## 1. Le premier dispositif « État exemplaire » : un levier efficace pour généraliser la prise en compte des enjeux de développement durable par chaque ministère - 2008-2012

La circulaire du Premier Ministre du 3 décembre 2008 relative à l'exemplarité de l'État au regard du développement durable dans le fonctionnement de ses services et des établissements publics définissait des actions visant à rendre les achats et le comportement d'employeur de l'État plus durables.

La mise en place d'indicateurs de performance annuels associés à un dispositif budgétaire spécifique dit "bonus-malus" a fortement incité à la mise en œuvre rapide dans chaque service de l'État de politiques structurées intégrant le développement durable (enveloppe budgétaire de 100 millions). Ce dispositif a provoqué un fort mécontentement de certains ministères qui ont pu voir une baisse de leur dotation de fonctionnement. De fait, cet outil n'a pas été reconduit en 2012.

---



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **ENGAGEMENTS DE L'ÉTAT POUR UNE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE**

Présentation bilan ministériel administration exemplaire (PMAE) 2015-2020



# MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## 2. Le second dispositif «Administration exemplaire » - 2015-2020

L'Instruction du Premier ministre n°5769 du 17 février 2015 relative au plan d'action interministériel « Administration exemplaire » 2015-2020 demandait à chaque ministère de bâtir son plan ministériel «administration exemplaire (PMAE) » pour la période 2015-2020.

Les plans ministériels « Administration exemplaire » devaient cibler de manière prioritaire les principaux impacts en un plan ministériel matière environnementale du fonctionnement des administrations de l'État, regroupés a minima dans les catégories suivantes : économie d'énergie, mobilité durable, économies de ressource et réduction des déchets ainsi que la préservation de la biodiversité.



# MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## 3. Le second dispositif «Administration exemplaire» - Bilan 2015-2020 du MAA

### Énergie :

Contrat signé fin 2015 pour la fourniture et l'acheminement d'électricité 100% verte pour les services centraux

Adaptation de l'éclairage aux bâtiments (architecture, espaces communs) et aux usages (détecteurs et variateurs)

Globalement, la dépense énergétique du MAA a été constamment en dessous de la moyenne interministérielle. L'outil OSFI est déployé au ministère de l'agriculture. Les données des fournisseurs d'énergie sont remontées via l'outil (vérification automatique des factures de gaz et électricité, consommation d'eau, optimisation des contrats d'énergie, cartographie énergétique du parc immobilier, analyse intelligente des courbes de charge).

Les bâtiments de l'administration centrale sont alimentés par le chauffage urbain (vapeur d'eau).





# MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Le second dispositif «Administration exemplaire» - Bilan 2015-2020 du MAA**

### **Campagne de communication et de sensibilisation sur les éco-gestes au bureau :**

Une campagne a été menée en administration centrale notamment par la mise en place de corbeilles à tri sélectif, de conteneurs pour le ramassage des piles usagées, de collecte sélective des bennes, de collecte des consommables informatiques sur l'ensemble des sites, du tri des déchets lors du dépôt des plateaux au restaurant administratif, par des mesures visant à la réduction de la consommation d'eau avec l'installation de cellules de détection, par la pose de robinets thermostatiques sur les radiateurs et de stores externes sur toutes les fenêtres.

### **Réhabilitation énergétique des bâtiments :**

L'administration centrale s'est engagée dans un vaste chantier de réhabilitation de ses bâtiments.



# MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Le second dispositif «Administration exemplaire» - Bilan 2015-2020 du MAA

- Barbet de Jouy : réhabilitation du bâtiment, réfection de tous les bureaux et redéfinition des circulations
- Varenne : Bâtiments A, B et D : changement des huisseries, éclairages et détecteurs de présence dans les couloirs de circulation
- Bâtiment E : une réfection totale a débuté en octobre 2020 pour une livraison début 2022
- Lowendal : le site a été entièrement rénové, en y apportant des améliorations en matière d'économies d'énergie : remplacement de toutes les huisseries par du double vitrage, isolation externe, éclairage basse consommation et à détecteur de présence, ... De plus, le site est désormais aux normes réglementaires de sécurité, d'accessibilité, et de fonctionnalité des espaces
- Auzeville : réhabilitation de l'ancienne salle informatique, création d'un lieu unique et convivial de restauration
- Réfection de l'étanchéité, projet installation photovoltaïque
- Des mats d'éclairage avec détection de présence dans tous les bureaux réhabilités de Varenne et de Maine contribuent aux économies d'énergie, sans intervention directe des agents.



# MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Le second dispositif «Administration exemplaire» - Bilan 2015-2020 du MAA

### **Mobilité durable :**

Afin d'avoir une vision claire de la nature des trajets des agents entre leur domicile et leur lieu de travail, une enquête était le prérequis nécessaire. Elle a été réalisée courant 2018, auprès des agents des sites centraux parisiens, pour l'élaboration du Plan Déplacement Administration (PDA) du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (AC). Cette enquête comportait 17 questions sur la thématique des déplacements domicile-travail et déplacements professionnels. Elle s'est étalée sur 8 jours (12/09 au 19/09) et a permis de collecter 996 réponses dont 876 complètes.

- La mesure concernant la mise en place du forfait mobilité (200€ de participation de l'employeur aux frais engagés par les agents utilisant un cycle ou un cycle à pédalage assisté personnel, par les agents conducteurs ou passagers en covoiturage) pour les agents publics de l'Etat se rendant au travail à vélo ou en covoiturage a fait l'objet de la publication d'une note de service n° SG/SRH/SDCAR/2020-775 du 16/12/2020. Sur demande de l'agent, ce forfait mobilités durables est versé annuellement.

- Favoriser l'utilisation du vélo - aménagement d'abris à vélo sur l'ensemble des sites

En 2020, le site de Maine a été doté de 2 vélos à assistance électrique (VAE) afin de permettre les déplacements professionnels des agents vers les autres sites du ministère. Des bornes de recharge (racks) sont également disponibles pour les vélos.



# MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Le second dispositif «Administration exemplaire» - Bilan 2015-2020 du MAA

Chacun des sites est équipé de râteliers (racks) installés pour les vélos. Y compris pendant la durée des travaux, les vélos des agents sont accueillis sur l'ensemble des sites.

- Installation/rénovation de vestiaires et de douches
- Développement de l'autopartage par la mise en pool de véhicules de service

Fin 2019, le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation a expérimenté le logiciel interministériel de gestion de flotte ODRIVE (nom « Etat » donné au logiciel GAC Car Fleet) interfacé avec une armoire à clés, dans le périmètre de l'administration centrale.

L'outil Odrive (gestion de la flotte automobile en AC, réservation de véhicules de pool, covoiturage) est désormais opérationnel. **Les agents inscrits dans l'outil, souhaitant effectuer une demande de réservation d'un véhicule ou covoiturer avec un conducteur, saisissent directement en ligne leur demande.**

- Télétravail

La situation sanitaire a accéléré le télétravail. Le gouvernement a fait le choix de donner une impulsion à la mise en place du télétravail dans la fonction publique. En application de la note de service SG/SRH/SDDPRS/2020-573 du 17/09/2020 relative à l'organisation du travail de la « rentrée 2020 » au MAA dans le cadre de la situation sanitaire liée à l'épidémie de la Covid 19, à partir du 1er octobre 2020, le télétravail exceptionnel est mis en œuvre.



# MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Le second dispositif «Administration exemplaire» - Bilan 2015-2020 du MAA

- Achat de véhicules électriques

Le choix a été fait au sein de l'administration centrale de doter les directions de véhicules électriques de type Renault Zoé, depuis 2017.

Le parc de l'administration centrale est un petit parc. En 2020, 15 véhicules à faibles émissions composaient ce parc sur un total de 40. La part de véhicules électrique et hybride rechargeable représente environ 30% des achats.

### **Économie des ressources et réduction des déchets :**

- Réutilisation du papier imprimé, reconditionné par l'atelier d'impression, pour une réutilisation en mode brouillon ou bloc notes
- Réduction de la consommation de papier

Le MAA (AC) a diminué de 30,05 % sa consommation totale de papier, à partir de 2018.

Afin de maintenir une exemplarité environnementale reconnue et de répondre aux objectifs de la loi de transition énergétique, l'AC a étendu ses commandes de papier 100 % recyclé à l'ensemble des achats de ramettes A4. Le format A3 est déjà recyclé depuis plusieurs années.



# MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Le second dispositif «Administration exemplaire» - Bilan 2015-2020 du MAA

Une expérimentation de 6 mois, avec le rechargement de papier 100 % recyclé a été mise en place dans les photocopieurs sur chaque site de l'administration centrale, dès juillet 2019. Le résultat a été concluant car aucun incident attribué à la qualité de papier n'a été signalé. Depuis, la totalité du papier utilisé au MAA (en A4 et A3 en 80 et 90 grammes) est 100 % recyclé.

- Déchets d'ameublement confiés à un éco-organisme qui assure la collecte et le recyclage des meubles usagés (économie circulaire)

Ils sont confiés à un éco-organisme agréé par le ministère de l'Écologie qui assure gratuitement la collecte et le recyclage des meubles professionnels usagés. Cet organisme contribue à favoriser l'économie circulaire, par le réemploi, la réutilisation des mobiliers (évitant ainsi le gaspillage) ou le recyclage des meubles en fin de vie. Le réemploi et la réutilisation des mobiliers sont cédés, en partie ou en totalité, à des entreprises locales de l'économie sociale et solidaire ou à des associations.

Le 24 janvier 2020, une convention nationale a été signée entre l'État et Valdélia pour la collecte et le traitement des déchets d'éléments d'ameublement (DEA) des services de l'Etat et de ses établissements publics.



# MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Le second dispositif «Administration exemplaire» - Bilan 2015-2020 du MAA

**Intensification de la dématérialisation des procédures** : mobilités, démarches administratives, la gestion des remboursements des frais de déplacement, gestion budgétaire et facturation fournisseur, suppression des bulletins de salaire papier, utilisation de La Place pour l'ensemble des marchés publics

### **Préservation de la biodiversité :**

- Gestion bio-raisonnée et valorisation des jardins du ministère : surface dédiée à un potager basé sur les principes de l'agroforesterie
- Implantation de nichoirs à mésanges (lutte biologique contre insectes et vers)
- Installation de ruchers et d'un hôtel à insectes

Les autres sites de l'administration centrale (Lowendal, avenue du Maine) tout comme celui de Varenne n'utilisent aucun produit phytosanitaire.

Ainsi, 100 % des sites disposant d'un espace vert pratiquent une gestion éco-responsable.

Le réaménagement des espaces verts du site de Barbet de Jouy se construit autour d'un potager agro-écologique géré par les agents.



# MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Le second dispositif «Administration exemplaire» - Bilan 2015-2020 du MAA

## **Restauration collective :**

- Approvisionnement local et de qualité (circuit court)
- Mise en place de guides pratiques pour l'approvisionnement en produits de proximité et de qualité

Le recours aux circuits courts de distribution a été privilégié en 2018, tout comme les 5 dernières années, pour l'approvisionnement du lait, des yaourts, des légumes, des volailles, de la charcuterie, de la saurisserie, du veau et de l'agneau BIO, ainsi qu'une partie de la viande bovine.

16,24 % du volume des denrées bio, 3,01 % des denrées Label rouge et les autres produits 2,29 % (chiffres 2018)

L'Association des Usagers du Restaurant Interministériel est engagée depuis plusieurs années dans la production de repas répondant à ces objectifs de produits durables et de qualité en intégrant une proportion de produits issus de l'agriculture biologique et des produits labellisés.

Sur la réduction du gaspillage alimentaire, un effort particulier a été mené ; depuis la mise en place de portion de pain individuel, le gaspillage de cette denrée a fortement diminué.





# MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Le second dispositif «Administration exemplaire» - Bilan 2015-2020 du MAA

### **Responsabilité social et environnementale :**

6 marchés notifiés sur 79 au total ont intégré une disposition environnementale, soit 7,5% des marchés du MAA en 2018.

Pour mémoire, en 2017, 7 marchés notifiés sur 102 au total avaient intégré une disposition environnementale, soit 6.8 % des marchés du MAA.

L'objectif relatif à l'augmentation de la part des marchés notifiés comportant une disposition environnementale, a été atteint.

### **Les actions menées depuis 2018 :**

- la poursuite de la collaboration du MAA avec les facilitateurs Ensemble Paris Emploi Compétences (EPEC) pour l'insertion par l'activité économique et le Réseau GESAT (renouvellement de la convention de partenariat signée le 28/11/218) en vue d'augmenter la part des marchés publics réservés au secteur handicap ;
- les réunions de fléchage de dispositions sociales au stade de la programmation annuelle des projets d'achat porteurs avec les facilitateurs ;
- l'intégration de dispositions sociales dans les marchés publics du MAA;
- la déclinaison dans les marchés subséquents du MAA, des clauses sociales des accords-cadres de la DAE, tout au long de l'année;



# MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Le second dispositif «Administration exemplaire» - Bilan 2015-2020 du MAA

- le sourcing effectué auprès de 4 ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) pour évaluer la faisabilité de la réservation du marché traiteur ;
- l'élaboration d'une note de service SG/SAFSL/SDLP/2018-406 publiée le 15 mai 2018 visant à poursuivre le développement de la politique des achats socio-responsables du MAA déclinée notamment par le biais de marchés réservés à des structures du secteur du travail protégé et adapté (STPA) ;
- l'intervention du MAA auprès du RMA et du responsable de la mission handicap du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, en date du 18 octobre 2018, afin de les accompagner dans la mise en œuvre de leur convention de partenariat en faveur du secteur du handicap dans les marchés publics.

## 4. Différences procédurales de ces deux dispositifs «Etat exemplaire» et «Administration exemplaire»

L'année 2015 était une année de relance du dispositif «Administration exemplaire» ; le dispositif interministériel précédent, de l'«État exemplaire», s'étant arrêté en 2012.

La suppression de toute modalité financière (bonus-malus)

Les PMAE 2015-2020 sont établis par chaque ministère à l'issue de travaux de concertation et d'un «processus de consultation ouverte» avec tous les agents.



# MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

L'intégration des établissements publics et des opérateurs de plus de 250 agents a minima à compter du 1er janvier 2017

Le suivi par le CGDD d'une série d'indicateurs interministériels – indicateurs pluriannuels et non assortis d'objectifs

## **5. Accélération et transition écologique et solidaire des services publics dans leur fonctionnement et leurs missions**

Le bilan du plan d'action interministériel « Administration exemplaire » décrit la stratégie du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation et rend compte des résultats atteints.

Plusieurs raisons ont motivé une refonte du dispositif et notamment le contexte de réorganisation des services de l'Etat qui fixait des délais très contraints sur le lancement de plusieurs chantiers prioritaires. La modification du périmètre des services déconcentrés a également apporté de la confusion et une perte de sens pour les acteurs en charge de cette politique publique.

Certains ministères ont fait le choix de ne plus intégrer ou demander les remontées d'informations de leurs services déconcentrés dans leur bilan annuel du PMAE, notamment le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation pour les Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)

Dans la continuité de l'Etat exemplaire de 2008 et de l'Administration exemplaire de 2012, les Services publics écoresponsables ont pour ambition d'accélérer la transition écologique et solidaire des services publics dans leur fonctionnement et leurs missions.



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# ENGAGEMENTS DE L'ÉTAT POUR LES SERVICES PUBLICS ÉCORESPONSABLES

Présentation Services publics écoresponsables





# MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## 6. Nouveau dispositif Services publics écoresponsables

### a) La démarche

Le Président de la République a lancé le 12 février 2020 un grand [plan « services publics écoresponsables »](#) lors d'un conseil de défense écologique.

Des démarches écoresponsables ont été engagées depuis 2008 par l'État, suite au Grenelle de l'environnement, puis dans **le** cadre du plan interministériel Administration exemplaire (2015-2020). Elles étaient portées par le Commissariat général au développement durable (CGDD).

Le plan « services publics écoresponsables » constitue une refondation du dispositif état exemplaire qui s'essouffait et devait gagner en efficacité. Le caractère exclusivement descendant ne permettait pas les approches volontaires et participatives ni la valorisation des projets locaux.

En lançant le plan Services publics écoresponsables (SPE), le Conseil de défense écologique a eu pour ambition d'accélérer la transition écologique des services publics dans leur fonctionnement et leurs missions.

Le nouveau dispositif porte sur un périmètre élargi. Il repose sur un socle de 20 mesures qui incarnent l'écologie au quotidien pour les services publics et sur la mobilisation des agents pour porter des actions et initiatives au plus proche de leurs missions et de leur environnement.

Les agents volontaires pourront s'engager et proposer d'autres actions à mettre en œuvre à l'échelle locale, en fonction des spécificités de leur administration via un outil collaboratif.

**L'organisation de cette nouvelle démarche, les objectifs attendus et l'engagement de l'Etat sont explicités dans la circulaire n°6145/SG du 25 février 2020.**



# MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Le nouveau dispositif Services publics écoresponsables**

### b) Le périmètre

On note un élargissement du périmètre à tous les services de l'Etat, ses établissements publics (EP) et ses opérateurs (OE).

La démarche est obligatoire pour l'ensemble des EP et OE et le dispositif « SPE » doit être intégré dans les contrats d'objectifs et de performance des établissements publics et des opérateurs de l'Etat.

Les collectivités territoriales, leurs groupements, ainsi que les hôpitaux peuvent se joindre à ce nouveau dispositif sur la base du volontariat dans le cadre d'un appel national à la mobilisation des acteurs publics.

### c) Les objectifs

En rendant obligatoire 20 mesures concrètes pour des Services publics écoresponsables, le Conseil de défense écologique accélère la transformation de la puissance publique pour contribuer directement à des modes de déplacement, de consommation, de chauffage, d'éclairage et d'achat ayant un impact réduit sur l'environnement et répondre par la même occasion à une aspiration profonde de la société civile.

Les ministères et préfectures nomment un correspondant SPE pour mobiliser les acteurs indispensables à la mise en œuvre des mesures et constituer une communauté d'agents engagés. Les pilotes des mesures en direction métier fournissent le cadrage et les outils de mise en œuvre des mesures.



# MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## 7. Les 20 engagements du socle obligatoire

### 1.a) La mobilité durable

**Mesure 1** : forfait mobilité durable de 200 € pour les agents de la fonction publique Etat qui effectuent leurs trajets domicile travail à vélo ou covoiturage (mise en œuvre juillet 2020) *pilotes DGAFP/SG/préfectures*

**Mesure 2** : partenariat avec les acteurs du covoiturage pour accompagner et encourager les agents lors de leurs trajets quotidiens domicile travail (mise en œuvre courant 2020)  
*pilotes CGDD/SG/préfectures*

**Mesure 3** : l'Etat déploie un logiciel de gestion de covoiturage pour les déplacements professionnels communs à l'ensemble des administrations (mise en œuvre courant 2020)  
*pilotes DAE/SG/préfectures*

**Mesure 4** : accélération de l'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques dans les sites (500 bornes supplémentaires d'ici fin 2020) *pilotes DIE/DAE/SG/préfectures*



# MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Les 20 engagements du socle obligatoire

**Mesure 5** : tous les nouveaux véhicules des ministres, secrétaires d'Etat et préfets, et au moins 50 % des véhicules de fonction acquis par les services de l'Etat et ses EP devront être électriques ou hybrides rechargeables (mise en œuvre juillet 2020) *pilotes DAE*

**Mesure 6** : installer pour les agents, des places de stationnement sécurisées pour vélos dans tous les parking et proposer des places pour les sites accueillant du public *pilotes DGITM en lien avec les SG et préfectures*

**Mesure 7** : Les ministères financeront des projets de lutte contre les GES à hauteur des émissions de CO<sup>2</sup> générées par les déplacements aériens de leurs agents. Limitation de l'usage de l'aérien et transport ferroviaire privilégié pour tout déplacement inférieur à 4 h par trajet ou 6 heures A/R dans une même journée. (à compter de janvier 2021) *pilotes DAE*

**Mesure 8** : Afin de réduire les déplacements, mise à disposition de l'ensemble des agents de solutions de visio-conférence (courant 2020) *pilotes SG*





# MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Les 20 engagements du socle obligatoire

### 1.b) Les achats plus responsables

**Mesure 9** : Arrêt de l'achat du plastique à usage unique en vue d'une utilisation sur les lieux de travail et dans les événements organisés (à compter de juillet 2020) *pilotes DAE/SG*

**Mesure 10** : Des critères prenant en compte le risque de déforestation seront intégrés aux appels d'offre publiés par l'Etat. Des clauses-types seront rédigées pour accompagner les acheteurs publics. (janvier 2021) *pilotes DAE/CGDD*

**Mesure 11** : utilisation systématique de papier bureautique recyclé. A défaut utilisation de papier intégralement issu de forêts gérées durablement (à partir de mars 2020) *pilote DAE*

### 1.c) L'alimentation plus respectueuse de l'environnement

**Mesure 12** : lors du renouvellement des marchés, l'Etat et ses établissements publics s'approvisionneront en produits de qualité et durable dans leurs services de restauration collective, lors du renouvellement des marchés (au moins 50 % dont au moins 20 % issus de l'agriculture biologique). Ils favorisent la qualité et la diversité des apports en protéines (à compter DE JUILLET 2020) *PILOTES DAE/MAA*



# MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Les 20 engagements du socle obligatoire

1.d) La réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics

**Mesure 13** : Déploiement d'un outil de suivi de consommations de fluides (eau et énergie) permettant d'obtenir une cartographie énergétique fiable du parc immobilier Etat et optimiser les factures énergétiques. Publier en open data la liste et/ou la carte des bâtiments propriété de l'Etat -surfaces et type de chauffage (courant 2020) *pilote DIE*

**Mesure 14** : L'achat de nouvelles chaudières au fioul ou la réalisation de travaux lourds de réparation sur ces chaudières sont interdits (à compter de mars 2020). Elles seront supprimées d'ici 2029 (des délais additionnels seront prévus pour les ministères de l'Intérieur et des Armées) *pilote DIE*

**Mesure 15** : dans le cadre du GPI, réduction des 2/3 de la facture énergétique et de 50% des émissions de GES, à l'horizon de la livraison de ces chantiers, 39 citées administratives emblématiques de la présence de l'Etat dans les territoires (2022) *pilote DIE*

**Mesure 16** : à partir de mars 2020, programme d'actions de 20 millions d'euros sur les immeubles de l'Etat, ouvert à l'innovation, pour la mise en place de travaux simples de réduction de la consommation d'énergie (contrôle et régulation des systèmes d'éclairage, de chauffage et de climatisation...), en visant une massification d'ici 2022 *pilote DIE*

**Mesure 17** : Lancement d'une campagne de sensibilisation des agents de la fonction publique auprès de l'ensemble de l'administration de l'Etat, afin de développer les comportements autonomes et responsables (d'ici juillet 2020) *pilotes CGDD/SIG*



# MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Les 20 engagements du socle obligatoire

1.e) La réduction des produits phytopharmaceutiques

**Mesure 18** : Arrêt de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques pour l'entretien des espaces verts, forêts, voiries et promenades, que ces lieux soient ou non ouverts au public (à compter de juillet 2020) *pilote CGDD*

1.f) L'économie circulaire et le numérique responsable

**Mesure 19** : L'Etat s'engage à proposer systématiquement son matériel aux associations et acteurs de l'économie sociale et solidaire lors de remplacements. Les échanges de biens et dons aux associations sont favorisés par une plateforme dédiée (juillet 2020) *pilotes DIE/DNID*

**Mesure 20** : L'état développe une stratégie de réduction de l'empreinte carbone du numérique public notamment par une démarche de sensibilisation des agents aux éco-gestes numériques et l'achat de matériels ou de consommables reconditionnés *pilotes CGDD/SG MTES/DAE*



# MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## 8. La mobilisation des agents

Sur la base du volontariat, les agents pourront se mobiliser pour appuyer la mise en œuvre de ces mesures et identifier d'autres actions qui pourraient être déployées à l'échelle locale en tenant compte des situations, métiers et de la dynamique locale.

L'encadrement devra faciliter ces initiatives et la participation de ces agents à des groupes de travail pour identifier et mettre en œuvre des « projets de service ».

Le CGDD animera cette communauté « d'ambassadeurs du DD », dans les services de l'Etat, en liaison avec les SG des ministères, la DAE et la DIE, chacun dans leur domaine de compétences.

La mise en place par la direction interministérielle du numérique, d'un espace d'échange a été créé sur la plateforme interministérielle Osmose. Cet outil central d'animation de la communauté par le CGDD, accueille les membres inscrits qui ont accès et peuvent contribuer à une documentation de référence (textes, guides), à des ressources pédagogiques ou de communication, à des actualités, au programme d'évènements, à des questionnaires et à un forum.

Le prix des services publics écoresponsables, compris dans la démarche Services publics+, afin de valoriser au niveau national les démarches les plus méritantes;

L'appel à manifestation d'intérêts, destiné à sélectionner des projets innovants et à les incuber via un dispositif d'aide à maturation, avec l'appui des laboratoires d'innovation publique, jusqu'au stage de mise en œuvre ;

La mise à disposition de la plateforme MENTOR pour des formations à l'éco-responsabilité.



# MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## 9. Le pilotage et le suivi des engagements

Chaque ministère a fourni un premier bilan de lancement du dispositif SPE, sous forme libre, comportant les résultats relatifs à la mise en œuvre des mesures obligatoires. Il valorisera les actions nouvelles effectivement mises en œuvre au cours de l'année écoulée et quantifiera leurs premiers effets (à partir d'octobre 2020). Le bilan annuel (rapportage), qui remplace le dispositif précédent de suivi des mesures de l'administration exemplaire (PMAE), sera transmis au CGDD avant le 31 mai de chaque année. Un projet de grille d'indicateurs, après validation, sera mis à disposition sur la plateforme Osmose afin d'aider dans la réalisation de ce rapportage.





# MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## 10. Questions diverses